



Compte rendu de la CAPL N°2 d'appel en notation du vendredi 19 septembre 2014

La Commission Administrative Paritaire Locale n°2 d'appel en notation s'est tenue ce vendredi 19 septembre 2014 à 9h15 dans les locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques d'ARRAS, immeuble BRASSART, sous la présidence de Madame Andrée AMMIRATI directrice du pôle Pilotage et Ressources.

Le secrétariat était assuré par Céline VANDEN-BROECK pour la parité administrative et par Anne-Laure WAGUET (CFTC) pour la parité syndicale. La CGT était représentée par Annick DURIEZ titulaire élue et René QUIDE expert.

Avant de commencer la séance, une minute de silence a été observée en hommage à notre camarade Yannick COCHEZ, décédé la semaine dernière et qui aurait dû participer à cette réunion.

Le quorum étant atteint, SOLIDAIRES, FO et la CGT ont lu leur déclaration liminaire. (voir la déclaration liminaire de la CGT)

Trois réunions à l'ordre du jour, 14 dossiers évoqués, l'administration disposant au début de la CAP d'une réserve de 1R2 et de 5 R1.

Pour la campagne de notation 2014 dans le département du Pas de Calais, 631 contrôleurs ont été évalués.

- 305 ont obtenus une réduction de 1 mois.
- 135 ont obtenus une réduction de 2 mois.

Première réunion :

Elle concernait les recours de 5 contrôleurs de seconde classe.

Après approbation du procès verbal de la CAPL n°2 du 13 septembre 2013, les 5 demandes ont été évoquées et défendues par les organisation syndicales qui en avaient la charge..

La CGT n'avait pas de dossier à défendre.

Une réduction d'un mois a été obtenue et une modification portant sur 2 croix qui n'avaient pas lieu d'être dans la partie encadrement ont été proposées et supprimées.

La parité administrative a voté « POUR » pour les décisions prises par l'administration, les organisation syndicales, dont la CGT ont voté « POUR » quand l'agent avait gain de cause, s'abstenant pour une modification partielle

et votant contre quand le maintien était proposé.

Deuxième réunion :

Elle concernait les recours de quatre contrôleurs de 1ère classe.

Après approbation du procès verbal de la CAPL n°2 du 13 septembre 2014, les 4 demandes de recours ont été évoquées et défendues par les organisations syndicales : 3 pour FO et 1 dossier pour la CGT.

Le dossier défendu par la CGT portait sur une modification du tableau profil croix et une réduction d'un mois.

Quant au trois autres dossiers l'un portait sur une réduction de 1 mois, un autre sur une modification des appréciations, un autre sur une modification du profil croix et le dernier sur les appréciations littérales.

Après délibération nous avons obtenu une réduction de 1 mois , le tableau profil croix ayant été modifié par l'autorité hiérarchique.
1 dossier a obtenu une réduction d'un mois, l'administration proposant systématiquement le maintien des appréciations émises par les évaluateurs.

La parité administrative a voté « POUR » pour les décisions prises par l'administration, les organisations syndicales, dont la CGT ont voté « POUR » quand l'agent avait gain de cause, s'abstenant sur des décisions partielles et contre quand le le maintien était proposé.

Troisième réunion :

Elle concernait les recours de 5 contrôleurs principaux.

Après approbation du procès verbal de la CAPL n°2 du 13 septembre 2013, les 5 demandes de recours ont été évoquées et défendues. Par les organisations syndicales 1 pour la CGT, 3 pour SOLIDAIRES et 1 pour la CFDT

La CGT avait un dossier à défendre, ce dossier avait déjà fait l'objet d'un rejet total par l'autorité administrative, il portait sur une demande de modification du tableau profil croix et d'une réduction d'un mois.

Après délibération nous avons obtenus une modification du profil croix pour les connaissances professionnelles qui passent de bon à très bons.
L'administration maintenant la mention d'encouragement

Quant au 4 autres dossiers : les organisations syndicales représentatives ont obtenu 1 R2 et 1R.

La parité administrative a voté « POUR » pour les décisions prises par l'administration, les organisations syndicales, dont la CGT ont voté « POUR » quand l'agent avait gain de cause, s'abstenant pour une modification partielle et votant contre quand le maintien était proposé.

Sur l'ensemble des réunions : ont été obtenues :

1R2, 4R1 et 2 modifications des appréciations de profils croix.

Reste en réserve, ce qui est regrettable, 1 R1.

L'ensemble des dossiers ayant été vus, la réunion s'est terminée à 12h30.

La représentante élue :

Annick DURIEZ, titulaire